



HONORAIRES DE VENTE (TTC)

Date : 01/10/2026

HONORAIRES DE TRANSACTION		
Sur un prix de vente TTC* à la charge du vendeur (sauf disposition contraire prévue au mandat), non cumulable		
	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
< 250 000 €	Forfait de 10.000 € TTC	Forfait de 9.000 € TTC
A partir de 450 001 €	5 %	4 %
Parking ou box	Forfait : 2 000 € TTC*	Forfait : 1 500 € TTC*
<u>Mandat de recherche :</u>		
Les honoraires suivent le barème en vigueur au moment de la signature du mandat. Il sont non cumulables et à la charge de l'acquéreur.		
<u>Vente de fonds de commerce, locaux à usage commercial ou industriel</u>		
7% du prix de vente		
<i>Principe du non cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches</i>		
<i>Dans le cadre de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.</i>		

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

HONORAIRES DE LOCATION : locaux à usage d'habitation principale				
MONTANT			A LA CHARGE DU :	POUR LA MISSION :
100 € TTC par dossier			Bailleur	Entremise
3 € TTC* / m ²			Bailleur et Locataire	Etat des lieux d'entrée et/ou de sortie
Zone très tendue	Zone tendue	Autre	Bailleur et Locataire	Visite du bien par le preneur, constitution de son dossier, rédaction de bail
12 € TTC* / m ²	10 € TTC* / m ²	8 € TTC* / m ²		
Honoraires régis par la loi n°89-462 du 06 juillet 1989				
Montant appliqué selon la zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué				
HONORAIRES DE LOCATION : locaux à usage commercial ou professionnel				
Honoraires de location : 11% TTC du loyer annuel hors charges				
Honoraires de rédaction de bail : 1.000 € TTC				

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse